

Séance extraordinaire du dix-neuf octobre 1879.

Remise d'un Institutur
pour un brevet de
degré supérieur

Deux réquisitions ont été
adressées à M. le Sous-
Préfet

Portée au répertoire

La séance étant en continuation le Conseil à l'unanimité
qui, M. le Préfet de vouloir lui accorder à la ville de Bonifacio
un Institutur avec le brevet complet, Cette demande est motivée
par le besoin de plus en plus urgent qui se fait sentir pour les
jeunes gens de cette ville qui voudraient entrer dans les différentes
administrations du Gouvernement et qui se sont empêchés par
le manque d'un enseignement suffisant et qu'ils n'auraient
sans aucun doute eu un instituteur avec le brevet complet.

L'importance de la population de cette commune trait su-
ffisant pour idifier M. le Préfet sur cette demande et la
détérminer à l'accueillir favorablement :

Le Conseil qui, M. le Maire de soumettre dans le plus
bref délai la présente délibération à l'approbation de M. le Préfet.
Séance à Bonifacio, le dix-neuf octobre 1879.

M. Riccardi, M. Anna, M. Martoni, M. Senoff
Capriola, M. Mignighetti, M. Alberti, M. Scamaroni,
M. Bonifacio, M. Montegraziani, M. Crivici,
M. ...

Procès-verbal d'installation
de M. Gazano, Louis,
comme conseiller
municipal.

Portée au répertoire

L'an mil huit cent soixante dix neuf, le vingt neuf octobre, à la mairie
de Bonifacio.

En présence du Conseil Municipal convoqué extraordinairement
M. le Maire a procédé à l'installation comme Conseillers municipaux
de Messieurs De Bernardi, Jean-Baptiste et Gazano Louis, élus
le 7 septembre dernier. Quant à M. Ghirardi, Pierre, élu lui aussi
le même jour, il se trouve actuellement absent de la commune.

La protestation qui avait été faite contre l'élection de
M. Gazano a été rejetée par arrêté du Conseil de préfecture de
la Corse, en date du 13 courant mois.

Messieurs De Bernardi et Gazano ont signé avec les autres
membres du Conseil Municipal le présent procès-verbal après lecture
faite.

De Bernardi, Gazano Louis, M. Scamaroni, M. Crivici,
Capriola, M. Mignighetti, M. Alberti, M. Bonifacio,
M. Riccardi, M. Martoni, M. Anna, M. Senoff, M. Montegraziani.

Choix de l'emplacement

St. Jean-Baptiste pour
la construction d'une
maison d'école.

Portée au rapport

Le huit cent soixante dix neuf, le vingt neuf du
mois d'octobre, le conseil municipal réuni extraordinairement
sous la présidence de M. le Maire étaient présents MM. Montepagano
Scamaroni, Minighetti, Bourdeloup, Malberti, Ricardoni, Maestroni.
Carraja, Capriato, Serra et Capriato, Conseillers municipaux.
Le Conseil a choisi l'un des emplacements
présentés pour la construction d'une école mixte, après en avoir
délibéré a décidé que l'emplacement désigné sous la
dénomination de St. Jean Baptiste était le plus propre
à cette construction.

C'est après avoir pris l'avis de
M. le Maire, l'un d'eux, M. le Maire et l'autre
l'emplacement occupé par l'oratoire St. Jean Baptiste et
divers autres maisons particulières, les plans de
transmis à l'Administration Supérieure, le Conseil s'est
prononcé par la voix prépondérante de
M. le Maire pour l'adoption de ce dernier emplacement
dénommé St. Jean Baptiste - et ont signé.

Minighetti
Serra
J. Bourdeloup
Montepagano

H. Scamaroni
Maestroni
F. Malberti
Capriato

Carraja
Ricardoni
Carraja
Président

Procès-verbal d'ouverture
de la session de Novembre

Portée au rapport

Le huit cent soixante dix neuf, le trois Novembre, le conseil municipal
de la Ville de Bonifacio réuni en session ordinaire, sous la présidence de
M. le Maire.

Étaient présents : MM. Scamaroni Victor, Montepagano, Pierre Vincent,
Minighetti Antoine, Ricardoni Joseph, Bourdeloup Victor,
Capriato Étienne, Carraja Jacques, Debernardi, Maestroni Barthélemy,
Carraja Louis, Malberti François.

Après le Président a déclaré la session du mois de Novembre ouverte.
M. Carraja Louis a été nommé secrétaire et MM. Maestroni,
Capriato, Ricardoni Joseph, Scamaroni Victor, Minighetti et Ricardoni Nicolas
Carraja ont été nommés membres de la commission.

Debernardi
Capriato
Carraja Louis
Carraja

F. Malberti
Maestroni
Bourdeloup
H. Scamaroni

Ricardoni
Minighetti
J. Bourdeloup
F. Malberti
Ch. Maestroni

J. Ricardoni
Minighetti
Bourdeloup

à l'unanimité
à l'exception

de Mr Montaigne
qui l'est abstrait

De prendre
part au vote

Manthoni Bz

J. K. Collins
Esq.

Donis estimate relative
à la construction d'une
maison. Hobbs.

Porta au reportoire

Installation
de M^r Ghirardi
Pierre comme
Conseiller municipal

L'an mil huit cent soixante dix-neuf, le Douze Novembre.
Par devant le Conseil municipal réuni en session ordinaire dans la salle
de la mairie, s'est présentée M^r Ghirardi Pierre, élu conseiller municipal
le 7 Septembre dernier, lequel a été installé dans ses fonctions par
M^r le Maire.

Porteur au répertoire Le présent procès verbal a été signé par tous les conseillers assistants
à la séance.

A Bonifacio, les jours, mois & an quel dessus.

Capriatucci M^r M^r H. Seamaroni,
M^r M^r L. Bernardi, M^r M^r P. P.
M^r M^r L. Bernardi, M^r M^r P. P.
M^r M^r L. Bernardi, M^r M^r P. P.
M^r M^r L. Bernardi, M^r M^r P. P.

Commissions Administratives Des Hospices et Des Bureaux de Bienfaisance

Délégation Du Conseil Municipal pour l'élection de deux Délégués.

Election de deux Délégués L'an mil huit cent soixante dix-neuf, le Douze Novembre,
pour faire partie de la à 8 heures du soir, le Conseil Municipal de la commune de Bonifacio
Commission de l'hospice s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M^r Charles Guichet, maire.

Deux expéditions ont été adressées à M^r le Sous-Préfet
étaient présents MM. les conseillers Municipaux dont les noms suivent.
Seamaroni factor, Ghirardi Pierre, Franci Nicolas, Serru Jacques, Nicardoni J^b,
Malberti François, Montepagano P. V. M^r M^r P. P., M^r M^r P. P.,
Carroja J. Capriata Et. Sapano Louis, M^r M^r P. P.

Porteur au répertoire Absents MM. Minighetti Et. Boudelouy, V^r Guilici, Cettani Bitalis
Lardiz.

Le conseil a élu pour secrétaire M^r Sapano Louis.
M^r le Président a donné lecture des articles de la loi du
3 Aout 1879 sur les commissions administratives.
Il a ensuite invité le conseil à procéder au scrutin secret & à la majorité
absolue des suffrages, à l'élection de deux Délégués.
Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a écrit son bulletin
de vote sur papier blanc et l'a remis fermé au Président.
Le dépouillement du vote a commencé à 8 heures 1/4. Il a donné les
résultats ci-après.

Dernier tour de scrutin.
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ...
A déduire ...

Reste pour le nombre de suffrages exprimés . . . 14
Majorité absolue . . . 8

ont obtenu { Mr. Musso Joseph, Douze voix 12
" Samaroni h. sept voix 7
" Serra Jacques sept 7

Mr. Joseph Musso ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé délégué.
Il a déclaré accepter ce mandat.

Deuxième tour de scrutin.

Le Deuxième tour de scrutin a donné les résultats suivants:
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne . . . 14
A déduire etc . . . "
Reste pour le nombre de suffrages exprimés . . . 14
Majorité absolue . . . 8

ont obtenu { Mr. Jacques Serra, huit voix (8)
" Samaroni Hector six 6

Mr. Jacques Serra ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé délégué.
Il a déclaré accepter ce mandat.

La séance a été levée à 8 heures 1/2 et ont signé les membres présents.

Le Président M. Samaroni,
A. L. . . . Pierre Girardi, Sena, M. Curca
Maestroni J. . . . N. Bruni, Debernardi
J. Canage, M. Malbetti, M. Nicardoni
Montepagano, Capriata Clair, Jacques Louis

Désignation des délégués pour la révision des listes électorales

Deux expéditions ont été adressées à M. le Sous-Préfet de Barcelonne

Approuvé le 20 Décembre 1879
Porté au répertoire

Le dimanche huit cent soixante-dix-neuf et le Douze du mois de Novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Bonifacio, réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr. Sucherot, maire.

Étaient présents:
MM. Girardi, P. Bruni, N. Serra, J. Malbetti, Louis Nicardoni, J. Musso, M. Montepagano, P. Maestroni, Guy, Debernardi, J. B. Carrega, J. Capriata Et. Jacques Louis

Conseillers:
Absents, bien que régulièrement convoqués:
MM. Grilici, Samaroni, For. Bidali, Potitain, Lardi, Minighetti, A. Boudelange, etc.

Mr. le Président a donné lecture des Propositions législatives, rappelées ci-dessus ainsi que de l'arrêté de Mr. le Préfet en date du 10 octobre 1879, par lequel les Conseils Municipaux du Département, sont invités à désigner dans la session de Novembre les Délégués chargés de concourir à la révision des listes électorales municipales & politiques, à partir du 1^{er} janvier 1880. Mr. le Président invite le Conseil à procéder à cette nomination qui doit comprendre pour chaque section électorale :
 1^o Un délégué devant procéder, avec le Maire & le Délégué de l'Administration aux opérations préliminaires de la révision des listes municipales & politiques.
 2^o Deux délégués appelés à faire partie, avec le président, de la Commission chargée du jugement des réclamations en matière d'inscription sur les dites listes, comme en matière de radiation.

Le Conseil, après délibération, désigne Mr. Jacques Serra pour remplir la mission indiquée au § 1^{er} ci-dessus, et MM. Montepagano, Pierre Vincent & Richard Pierre pour remplir celle indiquée au § 2. Ainsi délibéré à Bonifacio, les jour, mois & an que dessus, et ont signé les conseillers ci-après : Serra

Mourou J. Richard P. Cravie
 Sena Pierre Richard Debernardi
 Mastroui B. Malberti Capriata Etienne
 Y Carrey Montepagano Paganoni
 Ch. Pucheros

Séance extraordinaire Du 23 Novembre 1879

Le Conseil Municipal réuni en séance extraordinaire en vertu de l'autorisation de Mr. le Sous-Préfet de Sartène en date du 20 novembre courant a procédé à l'élection d'un Secrétaire et il a nommé Mr. Luzzano. Etaient présents les conseillers Municipaux dont les noms suivent. Président. Samaroni Hector, Serra Jacques, Trausi Nicolo, Minighetti Antoine, Ricardoni Joseph, Nussi Joseph, Montepagano P. & Debernardi J. B. Mastroui Barthélémy Carrey Jacques, Capriata Etienne et Luzzano Louis et ont signé

H. Samaroni Mourou Capriata
 Minighetti P. Cravie N. Cravie Sena
 Mastroui B. Y Carrey Debernardi J. B. Richard P.
 Paganoni

Procès-verbal d'ouverture
 d'une session extraordinaire

Election du secrétaire du
 Conseil

Portée au repaire en date du 20 novembre courant

Mr. Pucheros

Frais d'éclairage de la
mairie en 1879
Deux expéditions ont été
adressées au sous-préfet
Expédition de la délibération
approuvée le 17 décembre a été
mise à l'appui du mandat
délivré le 22 décembre

Portée au répertoire

Le on mil huit cent soixante dix neuf, le trente du mois
de novembre, le conseil Municipal réuni dans la salle de
la mairie, sous la présidence de Mr Guichet, a émis
présent, ensuite de l'autorisation accordée par Mr le sous-préfet
de l'arrondissement, en date du vingt novembre courant, à l'effet
de délibérer sur la somme à allouer à l'Appariteur communal
pour fournitures d'huile, balais & autres, le conseil vote à
l'unanimité la somme de quarante-huit francs, cinquante
centimes. Etant présents à cette séance: MM. Montepagano, Scamaroni
Serra, Girardi, Minghetti, Russo, Mulberti, Trani, Capriata, Carraja, Debernardi
Maestroni, Boudeloup, Bianconi, Paganini
H. Scamaroni, J. Boudeloup, J. Carraja, J. Paganini
P. Girardi, Debernardi, N. Cravino, L. Mulberti
Montepagano, St. Mulberti, Maestroni, B.
Minghetti, Capriata, Boudeloup, Paganini
Ch. Guichet

Gratification de sonneur
Frais accordés au sonneur

Deux expéditions ont été
adressées au sous-préfet
Expédition de la délibération
approuvée le 17 décembre a été
mise à l'appui du mandat
délivré le 22 décembre

Portée au répertoire

Le conseil appelé à délibérer sur une gratification à allouer au sonneur
Basella pour son bon entretien du cimetière communal, vote à titre
d'encouragement la somme de soixante francs, qui lui sera payée
sur les fonds de l'exercice courant.
H. Scamaroni, J. Boudeloup, J. Carraja, J. Paganini
P. Girardi, Debernardi, N. Cravino, L. Mulberti
Montepagano, St. Mulberti, Maestroni, B.
Minghetti, Capriata, Boudeloup, Paganini
Ch. Guichet

Frais de procédure contre
tous les usurpateurs de
biens communaux

Deux expéditions ont été
adressées au sous-préfet
Portée au répertoire

Une somme de trois cents francs a été votée pour frais de
procédure contre tous les usurpateurs de biens communaux
H. Scamaroni, J. Boudeloup, J. Carraja, J. Paganini
P. Girardi, Debernardi, N. Cravino, L. Mulberti
Montepagano, St. Mulberti, Maestroni, B.
Minghetti, Capriata, Boudeloup, Paganini
Ch. Guichet

Réparations urgentes
à faire au lavoir public

Deux expéditions ont été
adressées au sous-préfet
approuvée le 17 décembre
Portée au répertoire

Il a été également voté la somme de cent cinquante francs
pour réparations urgentes au lavoir public.
H. Scamaroni, J. Boudeloup, J. Carraja, J. Paganini
P. Girardi, Debernardi, N. Cravino, L. Mulberti
Montepagano, St. Mulberti, Maestroni, B.
Minghetti, Capriata, Boudeloup, Paganini
Ch. Guichet

Frais de transport et de séjour à Bonifacio de l'inspecteur de l'Instruction primaire. Deux expéditions ont été adressées au sous-Préf.

La séance étant en continuation, le conseil ayant pris pour l'organe de M. le Maire, M. le Vice-Président de vouloir bien envoyer M. l'inspecteur primaire pour le projet relatif à la construction d'une maison d'école, s'engageant au nom de la Commune de payer les frais de transport & de séjour, de ce fonctionnaire. Cette délibération a été prise à l'unanimité la somme de quatre-vingt sept francs, sixante cinq centimes montant des frais qu'il aura occasionnés.

L'expédition de la délibération approuvée le 30 décembre a été mise à l'appui du mandat de libération au nom de l'inspecteur le 2 janvier 1880.

HC: Scamaroni, J. Casarini, D. Bernardi, M. Montepagano, M. Maestroni, M. Minighetti, P. Girardi, G. Zano, R. Capriata, S. Boudelacq, Ch. Boudelacq.

Portée au répertoire

Complément des frais de bureau de la mairie en 1879. Deux expéditions ont été adressées au sous-Préf.

Le Conseil Municipal accorde la somme de cinquante francs pour complément de frais de bureau pour le service de la mairie pendant l'année courante. Cette somme sera prélevée sur les fonds de l'exercice 1879.

HC: Scamaroni, J. Casarini, D. Bernardi, M. Montepagano, M. Maestroni, M. Minighetti, P. Girardi, G. Zano, R. Capriata, S. Boudelacq, Ch. Boudelacq.

approuvée le 16 décembre l'expédition de la délibération approuvée le 16 décembre a été mise à l'appui du mandat de libération au nom du libraire Perelli le 30 décembre.

Portée au répertoire

Salaires d'un troisième garde-champêtre à partir du 1er janvier 1879. Deux expéditions ont été adressées au sous-Préf.

Le Conseil Municipal pénétré du besoin urgent d'avoir un troisième garde-champêtre pour assurer le service de la police rurale, parce que le territoire de Bonifacio est très vaste et bien accidenté et que les deux gardes-champêtres actuellement en exercice sont insuffisants pour exercer une surveillance régulière, vote la somme de cinq cent quarante francs, formant le salaire du nouveau garde à partir du 1er janvier au 31 décembre 1880.

M. le Maire est prié de prendre les dispositions nécessaires pour que cet agent entre en fonctions à partir du premier janvier prochain. Deux expéditions de la présente délibération signée par tous les conseillers assistant à la séance, seront adressées d'urgence à M. le Préfet.

HC: Scamaroni, J. Casarini, D. Bernardi, M. Montepagano, M. Maestroni, M. Minighetti, P. Girardi, G. Zano, R. Capriata, S. Boudelacq, Ch. Boudelacq.

Portée au répertoire

Traitement du médecin
accoucheur

Deux expéditions ont été
adressées au Sous-Prefet

Approuvée le 3 janvier 1880.

L'expédition de la délibération
approuvée a été mise à l'appui
du mandat de libération le 31 janvier

à renvoyer,
Portée au répertoire

Attendu que la Ville de Bonifacio manque depuis longtemps d'un
sage-femme et qu'il est tout-à-fait nécessaire et urgent en même
temps d'assurer le service d'accouchement. —

Qu la proposition de Mr. Montepugano, Docteur de la Faculté de Montpellier,
exercant depuis vingt-trois ans, la médecine à Bonifacio sa ville natale
tendant à faire gratuitement ce service, moyennant l'allocation de
six cents francs par an qui lui serait faite par la Commune, à partir
du 1^{er} janvier 1880. Pour faire plus aisément ce service qui lui est
fort-à-fait familier, il en a déjà donné beaucoup de preuves pendant
sa longue carrière médicale. Mr. le Docteur Montepugano s'engage
à moins de cas extraordinaires, ce qui arrive très-rarement à l'hôpital
d'abaissant à Portofecchio. La proposition de Mr. Montepugano,
mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité. Le conseil vote donc
la somme de six cents francs pour être appliquée à titre de
traitement à Mr. le Docteur Montepugano en sa qualité de
médecin accoucheur à partir du premier janvier prochain.

Approuvé un mot rayé nul.

H. Scamaroni, Secrétaire
M. Alberti, Debormieri, Montepugano, Accordi, N. Grunow
M. Minighetti, Pire Girard, Mastroni B. Capriata
M. Minighetti, Pire Girard, Mastroni B. Capriata
M. Minighetti, Pire Girard, Mastroni B. Capriata

Vote de cinquante francs
en faveur de trois réservistes

Deux expéditions ont été
adressées au Sous-Prefet

L'expédition de la délibération
approuvée a été mise à
l'appui du mandat de libération

le 27 décembre

Portée au répertoire

Qu la demande des sieurs Lugholo, Jacques, Luzano Sylvestre, d'Augustini
et Rocca Joseph de feu Antoine, tendant à voter en leur faveur un secours
pour le temps qu'ils ont passé bénévolement à Ajaccio pour l'accom-
plissement des devoirs auxquels, suivant la loi, sont assujettis tous les hommes
de la réserve. Le conseil Municipal vote la somme de vingt francs
pour chacun des réservistes précités. —

H. Scamaroni, Secrétaire
M. Alberti, Debormieri, Montepugano, Accordi, N. Grunow
M. Minighetti, Pire Girard, Mastroni B. Capriata
M. Minighetti, Pire Girard, Mastroni B. Capriata
M. Minighetti, Pire Girard, Mastroni B. Capriata

De la demande de Mr. l'adjoint spécial de la section de Chiara à l'ins-
trument à la création d'une école de hommes dans le chef lieu de cette
section. Attendu que la demande de Mr. Lucciani, organe des habitants
des dits hameaux, est fondée. Le Conseil municipal ore espérer que
Mr. le Préfet de la Corse voudra bien prêter son bienveillant appui
à la ville de Bonifacio pour la création de cette école dont la nécessité
se fait de plus en plus sentir.

Jeune H. Scamaroni y Caray D. Crania

Montevog Debernardi M. Malberti
Maestroni Capriale
M. Bingham Pierre Girani
Boucard Senaff

Séance Du 4 Décembre Mil huit cent soixante dix-neuf

Le Conseil municipal, vu la lettre de Mr. le Sous-Préfet de Sartène
en date du vingt Novembre relative aux baux à passer de la maison
du vieux Lavigne, Pierre, pour l'installation de l'école de filles et d'une
maison de Mr. d'Ortoli pour l'école laïque de garçons.

Le Conseil Municipal autorise Mr. le Maire à passer bail de la maison
Lavigne pour l'école de filles jusqu'à concurrence de la somme de
cinq cent quatre-vingt, francs par an. Pour ce qui est de la maison
à affecter à l'école laïque de garçons, il résulte du rapport verbal de
la Commission désignée par le Conseil que la maison de Mr. Musto, Joseph,
se trouve au point de vue de l'installation d'une école de garçons dans
de meilleures conditions que celle de Mr. d'Ortoli, que la salle à
affecter à la tenue de l'école, dont la superficie est de quarante huit
mètres carrés, est plus saine que celle de Mr. d'Ortoli; qu'elle est éclairée
par trois fenêtres au lieu de deux; que l'air venant en grande partie du
côté de la mer s'y renouvelle de suite et que l'escalier est de beaucoup
meilleur que celui qui conduit à la maison d'Ortoli.

Que quoique la maison Musto se trouve au dessus d'un café, ces
conditions ne paraissent pas de voir s'opposer à la passation du bail
avec la Commune surtout pour une école de garçons, si l'on considère
que la population de Bonifacio est très-paisible et que, d'ailleurs
la salle à affecter à la tenue de l'école est loin du bruit qui
pourrait se faire au dessous. La maison toute neuve de Mr. Musto
se trouve au centre de la ville, condition qui doit au surplus être prise
en sérieuse considération. Le Conseil n'entend pas par la faire
opposition à l'Administration académique qui a proposé la maison
d'Ortoli, et dans le cas que cette Administration, dont la sollicitude

Baux de maisons
l'école.

Deux expéditions
ont été adressées au
Sous-Préfet de
Sartène le 9 Xbre
1879.

Le bail de la maison
Lavigne pour l'école de
filles a été approuvé
le 31 décembre. Pour
l'école laïque il faut
passer bail avec Mr.
d'Ortoli. Voir la lettre
de Mr. le Sous-Préfet de
Sartène en date du 2
janvier 1880.

Le bail de la maison d'Ortoli
pour l'école laïque de garçons
a été passé le 7 janvier et
approuvé le 29 de ce mois.

Portée au rapporteur